

ETABLISSEMENTS HEBERGEANT DES PERSONNES AGEES DEPENDANTES

CALCUL DES TARIFS

ETABLISSEMENT

CDCPN SAAD

0

Nombres de places : 17000

N° FINESS : 270011315

Budget Primitif

I - EHPAD ET PRESENTATION	I
A - PRODUCTION EN POINTS GIR ET NOMBRE DE JOURNEES	A

Cotation GIR	Valorisation en points GIR de la cotation GIR permettant le calcul du GMP (article 7 du décret N°99-316) et servant de base au calcul de la valeur nette du point GIR "AS et AMP"	Points GIR pour la valorisation des actions de prévention de la dépendance	Valorisation en points GIR de la cotation GIR servant de base au calcul des tarifs dépendance et soins (annexe II du décret)	Nombre de PAD de l'EHPAD	Total points GIR budgétés	Total points GIR budgétés	% production en points GIR	Nb de journées prévisionnelles dépendance et soins	Nb de journées réalisées dépendance et soins
	(1)	(2)	(3)	(4)	(1) x (4)	(3) x (4)			
GIR 1									
GIR 2									
GIR 3									
GIR 4									
GIR 5									
GIR 6									
			GIR 1 à 6						

	prévisionnelles	réalisées
Nombre de journées hébergement		

GIR MOYEN PONDERE (G.M.P) - Année 2022
X points GIR / X PAD
586.43

BP2022 CDCPN SAAD SAAD

I - EHPAD ET PRESENTATION	I
C - TABLEAU DE CALCUL DES TARIFS JOURNALIERS	C

ANNEE BUDGETAIRE 2022		EXECUTOIRE			
N° de compte	INTITULE	hébergement	dépendance	soins	Total
602	ACHATS STOCKES ; AUTRES APPROVISIONNEMENTS (sauf 6021, et 60226)				
6021	Produits pharmaceutiques et produits à usage médical				
60226	Fournitures hôtelières sauf 602261 "couches, alèses et produits absorbants"				
602261	Couches, alèses et produits absorbants				
603	VARIATION DES STOCKS (sauf 60321 et 603226)				
60321	Produits pharmaceutiques et produits à usage médical				
603226	Fournitures hôtelières sauf 603226 "couches, alèses et produits absorbants"				
6032261	Couches, alèses et produits absorbants				
606	ACHATS NON STOCKES DE MATIERES ET FOURNITURES (sauf 60622,60626,6066)				
60622	Produits d'entretien				
60626	Fournitures hôtelières sauf 606261 "couches, alèses et produits absorbants"				
606261	Couches, alèses et produits absorbants				
6066	Fournitures médicales				
61	SERVICES EXTERIEURS (sauf 6111,61121,61551,61562 et 61681)				
6111	Sous-traitance à caractère médical				
61121	Ergothérapie				
61551	Entretien et réparation sur biens mobiliers : matériel et outillage médicaux				
61562	Maintenance du matériel médical				
61681	Primes d'assurance maladie, maternité, accident du travail				
62	AUTRES SERVICES EXTERIEURS (sauf 621,62113,6223,6281 et 6283)				
621	Personnel extérieur à l'établissement				
62113	Personnel intérimaire : personnel médical et para-médical				

I - EHPAD ET PRESENTATION	I
C - TABLEAU DE CALCUL DES TARIFS JOURNALIERS	C

ANNEE BUDGETAIRE 2022		EXECUTOIRE			
N° de compte	INTITULE	hébergement	dépendance	soins	Total
6223	Médecins				
6281	Blanchissage à l'extérieur				
6283	Nettoyage à l'extérieur				
631, 633 et 64	Charges personnel (rémunérations, charges sociales et fiscales sur rémunérations)				
635 et 637	Autres impôts, taxes et versements assimilés				
65	Autres charges de gestion courante				
66	Charges financières				
68	Dotations aux amortissements (immeubles et matériel : "hébergement") et aux provisions				
"	Dotations aux amortissements (matériel : "dépendance") et aux provisions				
"	Dotations aux amortissements (matériel médical) et aux provisions				
6815	Dotations aux provisions : autres provisions pour risques (pathologies lourdes)				
Total des charges d'exploitation = A					
Produits autres que ceux relatifs à la tarification = B					70 966,98
734-3 Contribution de l'assurance maladie au titre de l'article 30 du décret N°99-316 = B'					
Incorporation des résultats des exercices antérieurs = C, avec signe (-) si déficit					2 511,00
Base de calcul des tarifs journaliers = A - B +/- C = D					-73 477,98
Quote part des charges nettes relatives aux AS et AMP imputée sur la section tarifaire "soins" = E					
Production totale de points GIR de l'établissement pour le calcul des tarifs "dépendance et soins" = F1					
Production totale de points GIR de l'établissement pour le calcul de la valeur du point GIR AS-AMP = F2					
Valeur nette du point GIR "Aides soignantes et AMP" = E / F2					
Valeur nette du point GIR "Dépendance" = (A-B) / F1					
Production de points GIR dans les groupes iso-ressources 1 et 2 = G1					

BP2022 CDCPN SAAD SAAD

I - EHPAD ET PRESENTATION	I
C - TABLEAU DE CALCUL DES TARIFS JOURNALIERS	C

ANNEE BUDGETAIRE 2022		EXECUTOIRE			
N° de compte	INTITULE	hébergement	dépendance	soins	Total
	Part des groupes iso-ressources 1 et 2 dans la production totale de points GIR = G1 / F = H1 (%)				
	Production de points GIR dans les groupes iso-ressources 3 et 4 = G2				
	Part des groupes iso-ressources 3 et 4 dans la production totale de points GIR = G2 / F = H2 (%)				
	Production de points GIR dans le groupe iso-ressources 5 et 6 = G3				
	Part des groupes iso-ressources 5 et 6 dans la production totale de points GIR = G3 / F = H3 (%)				
	Nombre total de journées prévisionnelles "HEBERGEMENT" = I				
	Nombre total de journées prévisionnelles "DEPENDANCE" et "SOINS" = J				
	Nombre total de journées prévisionnelles "DEPENDANCE" et "SOINS" - groupe iso-ressources 1 et 2 = K1				
	En pourcentage du nombre de journées totales = K1 / J = L1				
	Nombre de journées prévisionnelles "DEPENDANCE" et "SOINS" - groupes iso-ressources 3 et 4 = K2				
	En pourcentage du nombre de journées totales = K2 / J = L2				
	Nombre de journées prévisionnelles "DEPENDANCE" et "SOINS" - groupe iso-ressources 5 et 6 = K3				
	En pourcentage du nombre de journées totales = K3 / J = L3				
	TARIF JOURNALIER "HEBERGEMENT" = D/I				
	TARIF JOURNALIER "DEPENDANCE" - POUR LES GIR 1 ET 2 = D x H1 / K1				
	TARIF JOURNALIER "DEPENDANCE" - POUR LES GIR 3 ET 4 = D x H2 / K2				
	TARIF JOURNALIER "DEPENDANCE" - POUR LES GIR 5 ET 6 = D x H3 / K3				
	TARIF JOURNALIER "SOINS" - POUR LES GIR 1 ET 2 = [(E x H1) + [(D - E) x L1]] / K1				
	TARIF JOURNALIER "SOINS" - POUR LES GIR 3 ET 4 = [(E x H2) + [(D - E) x L2]] / K2				
	TARIF JOURNALIER "SOINS" - POUR LES GIR 5 ET 6 = [(E x H3) + [(D - E) x L3]] / K3				
	DOTATION GLOBALE DE FINANCEMENT "SOINS" = D + B'				
	CALCUL DE LA DOTATION MINIMALE DE CONVERGENCE (DO-MINI-C)				

BP2022 CDCPN SAAD SAAD

I - EHPAD ET PRESENTATION	I
C - TABLEAU DE CALCUL DES TARIFS JOURNALIERS	C

ANNEE BUDGETAIRE 2022		EXECUTOIRE			
N° de compte	INTITULE	hébergement	dépendance	soins	Total
	Gir Moyen Pondéré Soins (GMPS) = GMP + Autres établissements				
	DO-MINI-C = Tarif x GMPS x Nombre de résidents				
	ECART AVEC DOTATION GLOBALE DE FINANCEMENT				
	Ecart en %				

I - EHPAD ET PRESENTATION	I
D - INDICATEURS MEDICO-SOCIO ECONOMIQUES	D

<u>ANNEE BUDGETAIRE 2022</u>	Données moyennes comparatives			
	ETABLISSEMENT	DEPARTEMENT (base des étabts saisis)	REGION	FRANCE ENTIERE
Nombre de personnes hébergées				
Age moyen des résidents				
Durée moyenne de séjour (exprimée en mois)				
Nombre de nouvelles admissions dans l'année				
Taux annuel de nouvelles admissions				
Production totale de points GIR				
GIR moyen pondéré (GMP)				
Valeur nette du point GIR "dépendance"				
Valeur nette du point GIR "aides soignantes - AMP"				
Tarif net journalier soins hors aides soignantes et AMP				
Coût place "hébergement" hors dépenses de structure (1)				
Nombre total de postes en équivalents temps plein (ETP)				
Nb. de postes à temps partiel en équivalent temps plein				
Nb. de postes à temps complet en équivalent temps plein				
% de postes (équivalents temps plein), à temps partiel				
Ancienneté moyenne des personnels salariés				
Nombre de postes d'AS et AMP en ETP				

(1) Total des dépenses - hors dotations aux amortissements, frais financiers, assurance de l'immobilier, entretien de l'immobilier, locations immobilières - , rapporté au nombre de places

II - CADRE NORMALISE - ETABLISSEMENT		II
PRESENTATION DU BUDGET PREVISIONNEL D'UN ETABLISSEMENT ET SERVICE SOCIAL ET MEDICO-SOCIAL RELEVANT DU I DE L'ARTICLE L.312-1 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES		A
ETABLISSEMENT :	CDCPN SAAD	
ADRESSE :		
ORGANISME GESTIONNAIRE :		
TELEPHONE :		FAX : Email :
NOM DU DIRECTEUR ou de la personne habilitée à représenter l'établissement :		
N° FINES :	270011315	
CATEGORIE :		
COMPETENCE :		
C.C.N.T. :		
DATE D'ARRIVEE DES DOCUMENTS :		
CAPACITE AUTORISEE :		

TOTAL AGREGAT APPROUVE EN N - 1 (classe 6-77-78-79)

II - CADRE NORMALISE - OCCUPATIONS ET ACTIVITES	II
PRESENTATION DU BUDGET PREVISIONNEL D'UN ETABLISSEMENT ET SERVICE SOCIAL ET MEDICO-SOCIAL RELEVANT DU I DE L'ARTICLE L.312-1 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES	B2

Activité de l'Etablissement ou du Service

Accueil des plus de 20 ans dans les IME

	TOTAL	+ 20 ans orientés CAT, AP (1) et CDTD (2)	+ 20 ans orientés MAS	+ 20 ans orientés Foyer
Nombre de journées prévisionnelles	(de 1 à 3)	(1)	(2)	(3)
TOTAL				
Externat				
Semi-internat				
Internat				
Autre				

(1) Atelier protégé

(2) Centre de distribution de travail à domicile

II - CADRE NORMALISE - FONCTIONNEMENT	II
PRESENTATION DU BUDGET PREVISIONNEL D'UN ETABLISSEMENT ET SERVICE SOCIAL ET MEDICO-SOCIAL RELEVANT DU I DE L'ARTICLE L.312-1 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES	C1

Réal n-2	Budget exécutoire n-1	Budget prévisionnel proposé			Dépenses autorisées	Budget exécutoire
		Recon- ductions	Mesures nouvelles	Total		
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)=(3)+(4)	(6)	(7)

GROUPE I**Achat**

606	Achats non stockés de matières et fournitures	7 870,26	16 651,60		16 950,00	16 950,00		16 950,00
-----	---	----------	-----------	--	-----------	-----------	--	-----------

Services Extérieurs

6111	Sous-traitance: prestations à caractère médical	298,48	14 750,00		8 750,00	8 750,00		8 750,00
------	---	--------	-----------	--	----------	----------	--	----------

Autres services extérieurs

625	Déplacements, missions et réceptions		10 900,00		12 450,00	12 450,00		12 450,00
626	Frais postaux et frais de télécommunications	3 695,81	4 300,00		4 500,00	4 500,00		4 500,00
6288	Autres prestations	30,00						

TOTAL GROUPE I

		11 894,55	46 601,60		42 650,00	42 650,00		42 650,00
--	--	-----------	-----------	--	-----------	-----------	--	-----------

GROUPE II**Autres services extérieurs**

621	Personnel extérieur à l'établissement	20 299,17	21 232,00		22 755,00	22 755,00		22 755,00
633	Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunéra	13 389,35			153 200,00	153 200,00		153 200,00

II - CADRE NORMALISE - FONCTIONNEMENT	II
PRESENTATION DU BUDGET PREVISIONNEL D'UN ETABLISSEMENT ET SERVICE SOCIAL ET MEDICO-SOCIAL RELEVANT DU I DE L'ARTICLE L.312-1 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES	C1

	Réal n-2	Budget exécutoire n-1	Budget prévisionnel proposé			Dépenses autorisées	Budget exécutoire
			Recon- ductions	Mesures nouvelles	Total		
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)=(3)+(4)	(6)	(7)
641	Rémunérations du personnel non médical	706 018,38	861 834,92		663 580,00	663 580,00	663 580,00
645	Charges de sécurité sociale et de prévoyance	151 004,06			53 600,00	53 600,00	53 600,00
647	Autres charges sociales	1 535,00	2 000,00		1 365,00	1 365,00	1 365,00
648	Autres charges de personnel	11 031,81			7 562,00	7 562,00	7 562,00
TOTAL GROUPE II		903 277,77	885 066,92		902 062,00	902 062,00	902 062,00

GROUPE III***Dépenses afférentes à la structure***

6135	Locations mobilières		500,00		500,00	500,00	500,00
6155	Entretien et réparations sur biens mobiliers		300,00		300,00	300,00	300,00
6156	Maintenance	892,80	4 200,00		4 200,00	4 200,00	4 200,00
616	Primes d'assurances	6 523,44	8 200,00		8 200,00	8 200,00	8 200,00
618	Divers		100,00		100,00	100,00	100,00
627	Services bancaires et assimilés	48,14	300,00		300,00	300,00	300,00

Autres charges de gestion courante

658	Charges divers de gestion courante	0,83					
-----	------------------------------------	------	--	--	--	--	--

II - CADRE NORMALISE - FONCTIONNEMENT	II
PRESENTATION DU BUDGET PREVISIONNEL D'UN ETABLISSEMENT ET SERVICE SOCIAL ET MEDICO-SOCIAL RELEVANT DU I DE L'ARTICLE L.312-1 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES	C1

	Réal n-2 (1)	Budget exécutoire n-1 (2)	Budget prévisionnel proposé			Dépenses autorisées (6)	Budget exécutoire (7)
			Recon- ductions (3)	Mesures nouvelles (4)	Total (5)=(3)+(4)		
Charges exceptionnelles							
673	Titres annulés (sur exercice antérieurs) (établi		2 000,00		2 000,00	2 000,00	2 000,00
Dotations aux amortissements et provisions							
6811	Dotations aux amortissements des immobilisations i	2 571,82	2 572,00		2 573,00	2 573,00	2 573,00
TOTAL GROUPE III		10 037,03	18 172,00		18 173,00	18 173,00	18 173,00
TOTAL GENERAL (GROUPE I + GROUPE II + GROUPE III)		925 209,35	949 840,52		962 885,00	962 885,00	962 885,00
		RAN n-2	RAN n-1		Report à nouveau n		
002	Déficit de la section d'exploitation reporté		126 068,51		53 977,16		53 977,16
TOTAL DEPENSES D'EXPLOITATION		925 209,35	1 075 909,03		962 885,00	1 016 862,16	1 016 862,16

II - CADRE NORMALISE - FONCTIONNEMENT	II
PRESENTATION DU BUDGET PREVISIONNEL D'UN ETABLISSEMENT ET SERVICE SOCIAL ET MEDICO-SOCIAL RELEVANT DU I DE L'ARTICLE L.312-1 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES	C2

Réal n-2	Budget exécutoire n-1	Budget prévisionnel proposé			Dépenses autorisées	Budget exécutoire
		Recon- ductions	Mesures nouvelles	Total		
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)=(3)+(4)	(6)	(7)

GROUPE I

/

731	Produits à la charge de l'assurance maladie (hors	16 043,32	15 482,00				
733	Produits à la charge du département (hors EHPAD)	462 542,78	564 556,00		824 780,00	824 780,00	824 780,00
734	Produits à la charge de l'usager (hors EHPAD)	233 023,12	258 087,00		163 595,20	163 595,20	163 595,20
738	Produits à la charge d'autres financeurs	4 792,12	5 863,00				

TOTAL GROUPE I

716 401,34	843 988,00		988 375,20	988 375,20	988 375,20
------------	------------	--	------------	------------	------------

GROUPE II

/

74	Subventions d'exploitation et participations	93 750,00	222 421,03		23 986,96	23 986,96	23 986,96
75	Autres produits de gestion courante	2,93	9 500,00		4 500,00	4 500,00	4 500,00
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel non	13 355,27					

TOTAL GROUPE II

107 108,20	231 921,03		28 486,96	28 486,96	28 486,96
------------	------------	--	-----------	-----------	-----------

II - CADRE NORMALISE - FONCTIONNEMENT	II
PRESENTATION DU BUDGET PREVISIONNEL D'UN ETABLISSEMENT ET SERVICE SOCIAL ET MEDICO-SOCIAL RELEVANT DU I DE L'ARTICLE L.312-1 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES	C2

	Réel n-2	Budget exécutoire n-1	Budget prévisionnel proposé			Dépenses autorisées	Budget exécutoire
	(1)	(2)	Recon- ductions	Mesures nouvelles	Total		
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)=(3)+(4)	(6)	(7)
TOTAL GENERAL (GROUPE I + GROUPE II + GROUPE III)	823 509,54	1 075 909,03		1 016 862,16	1 016 862,16		1 016 862,16
	RAN n-2	RAN n-1		Report à nouveau n			
002 Excédent de la section d'exploitation reporté							
TOTAL RECETTES D'EXPLOITATION	823 509,54	1 075 909,03		1 016 862,16	1 016 862,16		1 016 862,16

II - CADRE NORMALISE - TABLEAU DES SURCOUTS D'EXPLOITATION	II
PRESENTATION DU BUDGET PREVISIONNEL D'UN ETABLISSEMENT ET SERVICE SOCIAL ET MEDICO-SOCIAL RELEVANT DU I DE L'ARTICLE L.312-1 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES	E

TABLEAU DES SURCOUTS D'EXPLOITATION

		N+1	N+2	N+3	N+4	N+5
Surcoûts ou économies sur les amortissements et frais financiers du GROUPE III						
<i>Amortissements de l'exercice précédent la première année du plan</i>	a					
Amortissements sur acquisitions antérieures à la 1ère année du plan	} A					
Amortissements des nouveaux investissements						
Amortissements des charges à répartir						
Surcoûts liés aux amortissements = A - (a)						
<i>Frais financiers de l'exercice précédent la première année du plan</i>	b					
Frais financiers sur emprunts antérieurs à la 1ère année du plan	} B					
Frais financiers sur emprunts nouveaux						
Surcoûts liés aux frais financiers = B - (b)						
Surcoûts ou économies sur le GROUPE I						
Charges afférentes à l'exploitation courante (hors amortissements et frais financiers détaillés ci-dessus)						
TOTAL DES SURCOUTS ET/OU ECONOMIES calculés pour chaque année par rapport à l'année précédent la première année du bilan						

II - CADRE NORMALISE - INVESTISSEMENT, EMPLOIS	II
PRESENTATION DU BUDGET PREVISIONNEL D'UN ETABLISSEMENT ET SERVICE SOCIAL ET MEDICO-SOCIAL RELEVANT DU I DE L'ARTICLE L.312-1 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES	F1

		Réal n-2	Budget exécutoire n-1	Budget exécutoire n
Acquisition d'éléments de l'actif immobilisé				
21	Immobilisations corporelles		17 889,37	20 462,19
001	Résultat d'investissement cumulé antérieur (déficit)			
004	Amortissements comptables excédentaires différés			
003	Excédent prévisionnel d'investissement			
	TOTAL GENERAL		17 889,37	20 462,19

II - CADRE NORMALISE - INVESTISSEMENT, RESSOURCES	II
PRESENTATION DU BUDGET PREVISIONNEL D'UN ETABLISSEMENT ET SERVICE SOCIAL ET MEDICO-SOCIAL RELEVANT DU I DE L'ARTICLE L.312-1 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES	F2

		Réal n-2	Budget exécutoire n-1	Budget exécutoire n
Autres				
28	Amortissements des immobilisations (dotations)	2 571,82	2 572,00	2 573,00
001	Résultat d'investissement cumulé antérieur (excédent)		15 317,37	17 889,19
004	Résultat d'investissement comptables excédentaires différés			
007	Déficit prévisionnel d'investissement			
	TOTAL GENERAL	2 571,82	17 889,37	20 462,19

II - CADRE NORMALISE - TARIFS OU DOTATION GLOBALE DE FINANCEMENT	II
PRESENTATION DU BUDGET PREVISIONNEL D'UN ETABLISSEMENT ET SERVICE SOCIAL ET MEDICO-SOCIAL RELEVANT DU I DE L'ARTICLE L.312-1 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES	G

Tableau de calcul des tarifs

Proposition de l'établissement

Retenu par l'autorité de tarification

A	TOTAL CHARGES GROUPE I + II + III	962 885,00	962 885,00
B	PRODUITS EN ATTENUATION TOTAL GROUPE II + III	28 486,96	28 486,96
C	(+/-) Reprises de résultat	-53 977,16	-53 977,16
	Total à prendre en compte = A - B + ou - C	988 375,20	988 375,20
Dotation globale de financement			
Nombre de journées (1)			
	- Externat		
	- Semi-internat		
	- Internat		
	- Autres		
	- Autres		
	- Autres		
Prix de journée moyen de l'année			
	- Externat		
	- Semi-internat		
	- Internat		
	- Autres		
	- Autres		
	- Autres		
Nombre de forfaits ou séances			
Prix moyen sur l'année du forfait ou de la séance			

BP2022 CDCPN SAAD SAAD

III - CADRE NORMALISE - ANNEXE 2	III
MODELE DE PLAN DE FINANCEMENT	A1

	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5
--	------------	------------	------------	------------	------------

BP2022 CDCPN SAAD SAAD

III - CADRE NORMALISE - ANNEXE 2	III
MODELE DE PLAN DE FINANCEMENT	A2

	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5
--	------------	------------	------------	------------	------------

BP2022 CDCPN SAAD SAAD

III - CADRE NORMALISE - ANNEXE 4	III
BILAN PROPRE A UN ETABLISSEMENT SOCIAL OU MEDICO-SOCIAL GERE PAR UN OGANISME DE DROITS PRIVES	C1

ACTIF	31/12/N			31/12/N-1
	Montant brut	Amort et prov.	Montant net	Montant net

(1) Un tableau annexé à ce bilan doit détailler les différents comptes de liaison relatifs à l'investissement, à l'exploitation et à la trésorerie pour cet établissement entre cet établissement et les autres établissements et services concernés.

(2) Dont à moins d'un an : Dont à plus d'un an.....

(3) Dont créances mentionnées à l'article 97 du décret n°2003-1010 du 22 octobre 2003

BP2022 CDCPN SAAD SAAD

III - CADRE NORMALISE - ANNEXE 4	III
BILAN PROPRE A UN ETABLISSEMENT SOCIAL OU MEDICO-SOCIAL GERE PAR UN ORGANISME DE DROITS PRIVES	C2

PASSIF	31/12/N	31/12/N-1
---------------	----------------	------------------

- (1) Dont compte 115: résultats sous contrôle de tiers financeurs
- (2) Dont compte 1201 et compte 1291 : résultats sous contrôle de tiers financeurs
- (3) Dont à plus d'un an : Dont à moins d'un an
- (4) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques.
- (5) Correspondent aux cautions versées par les résidents à leur entrée dans l'établissement.
- (6) Dont fonds des majeurs protégés et des tutelles aux prestations sociales.....

BP2022 CDCPN SAAD SAAD

III - CADRE NORMALISE - ANNEXE 8	III
BILAN FINANCIER	G

BIENS	N-2	N-1	N
--------------	------------	------------	----------

BP2022 CDCPN SAAD SAAD

III - CADRE NORMALISE - ANNEXE 8			III
BILAN FINANCIER			G
FINANCEMENTS	N-2	N-1	N

III - CADRE NORMALISE - ANNEXE 10	III
MODELE DE TABLEAU DE SURCÔÛTS D'EXPLOITATION	I

TABLEAU DES SURCÔÛTS D'EXPLOITATION

		N+1	N+2	N+3	N+4	N+5
Surcôûts ou économies sur les amortissements et frais financiers du GROUPE III						
<i>Amortissements de l'exercice précédent la première année du plan</i>	a					
Amortissements sur acquisitions antérieures à la 1ère année du plan	} A					
Amortissements des nouveaux investissements						
Amortissements des charges à répartir						
Surcôûts liés aux amortissements = A - (a)						
<i>Frais financiers de l'exercice précédent la première année du plan</i>	b					
Frais financiers sur emprunts antérieurs à la 1ère année du plan	} B					
Frais financiers sur emprunts nouveaux						
Surcôûts liés aux frais financiers = B - (b)						
Surcôûts ou économies sur le GROUPE I						
Charges afférentes à l'exploitation courante (hors amortissements et frais financiers détaillés ci-dessus)						
TOTAL DES SURCÔÛTS ET/OU ECONOMIES calculés pour chaque année par rapport à l'année précédent la première année du bilan						

IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	

Nombre de membres en exercice.....	<input type="text"/>	VOTES : Pour.....	<input type="text"/>
Nombre de membres présents.....	<input type="text"/>	Contre.....	<input type="text"/>
Nombre de suffrages exprimés.....	<input type="text"/>	Abstentions.....	<input type="text"/>

Date de convocation : __/__/__

Présenté par _____ ,

A _____ le _____

_____ ,

Délibéré par _____ réuni en session _____

A _____ le _____

Les membres _____ ,

Certifié exécutoire par _____ , compte tenu de la transmission en préfecture, le _____
, et de la publication le _____

A _____ le _____

SOMMAIRE

pages			
	<u>I - EHPAD et Présentation</u>		
p.1	A - Production en points GIR et nombre de journées		
p.2/3	B - Répartition des charges salariales		
p.4/7	C - Tableau de calcul des tarifs journaliers		
p.8	D - Indicateurs médico-socio économiques		
	<u>II - Cadre Normalisé - Annexe 1</u>		
	A - Etablissement		
p.9	Etablissement		
	B - Occupations et Activités		
p.10	1 - Activités		
p.11	2 - Activités (suite)		
	C - Fonctionnement		
p.12/14	1 - Dépenses		
p.15/16	2 - Recettes		
	D - Projets d'investissement		
p.17/18	Projets d'investissement		
	E - Tableau des surcouts d'exploitation		
p.19	Tableau des surcouts d'exploitation		
	F - Investissement		
p.20	1 - Emplois		
p.21	2 - Ressources		
	G - Tarifs ou dotation globale de financement		
p.22	Tableau de calcul des tarifs		
	<u>III - Cadre Normalisé - Annexes 2 à 11</u>	Jointes	Sans objet
	A - Annexe 2		
p.23	1 - Modèle de plan de financement	*	
p.24	2 - Modèle de plan de financement (suite)	*	
	B - Annexe 3		
p.25	Tableau de répartition des charges	*	
	C - Annexe 4		
p.26	1 - Bilan propre d'un établissement social ou médico social	*	
p.27	2 - Bilan propre d'un établissement social ou médico social (suite)	*	
	D - Annexe 5		
p.28	Modèle de programme d'investissement	*	
	E - Annexe 6		
p.29	Tableau des emprunts autorisés et contractés	*	
	F - Annexe 7		
p.30	Tableau des emprunts nouveaux soumis à autorisation	*	
	G - Annexe 8		
p.31	1 - Bilan financier	*	
p.32	2 - Bilan financier (Financements)	*	
	H - Annexe 9		
p.33	Mouvements des comptes liaison entre un établissement et les autres entités budgétaires	*	
	I - Annexe 10		

SOMMAIRE

pages			
p.34	Modèle de tableau de surcoûts d'exploitation	*	
	J - Annexe 11		
p.35	Tableau des effectifs	*	
	IV - Annexes	Jointes	Sans objet
p.36	Arrêté et signatures	*	

(1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art.L.2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art.R.5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Elle n'a cependant pas à être produite par les services à activité unique érigés en établissement publics ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT).

(3) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers (art. L. 2313-1 du CGCT).

(4) Ces états ne sont obligatoirement produit pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L.2313-1 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L.5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et leurs établissements publics.

(5) Si la commune ou l'établissement décide d'attribuer des subventions dans le cadre du budget dans les conditions décrites à l'article L.2311-7 du CGCT.